

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 novembre 2023

Le conseil d'administration de la Cnaf renforce le soutien financier des CAF aux centres de loisirs

La plupart des enfants sont déjà allés au moins une fois dans l'année dans l'un des 32 000 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) : ces espaces, essentiels pour leur épanouissement et l'accès aux activités extrascolaires, bénéficieront d'un soutien financier renforcé des CAF dès cette année. Réunis hier, les administrateurs de la Caisse nationale des Allocations familiales ont adopté plusieurs mesures en faveur d'un soutien financier supplémentaire pour les ALSH.

Il s'agit d'une première étape de déclinaison de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 entre l'Etat et la Cnaf, qui prévoit que les CAF consacreront 310 millions d'euros de plus par an à l'enfance et à la jeunesse.

Le soutien aux loisirs et aux vacances pour les enfants et adolescents fait partie des missions historiques des CAF. Touchés par une baisse d'activité de 8 % ces dernières années, liée aux hausses de coût de fonctionnement et de pénurie de personnel formé, les accueils de loisirs bénéficieront d'un renforcement du soutien des Caf avec notamment une revalorisation des prestations de service, un fonds d'investissement dédié, des financements simplifiés et une aide renforcée au Bafa.

Les mesures adoptées par le Conseil d'administration du 7 novembre prévoient :

- le financement de l'intégralité de la « pause méridienne », entre les temps scolaires du matin et ceux de l'après-midi, qui constitue une mesure de simplification pour les gestionnaires et permet un financement supplémentaire de 14 millions d'euros dès 2023;
- la création d'un complément inclusif, qui vise à mieux financer toute heure d'accueil d'un enfant porteur de handicap. Expérimentée dans 14 CAF, cette mesure s'inscrit dans l'objectif de faciliter l'accès des 240 000 enfants en situation de handicap scolarisés à un accueil de loisirs.

Pour Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf : « Les centres de loisirs sont des espaces essentiels pour permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle et aux enfants d'accéder à l'autonomie et aux activités extrascolaires, culturelles, sportives.... Le nouveau complément, en particulier, concourt à l'objectif de la branche Famille de la sécurité sociale d'une société plus inclusive. »

D'après Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf : « Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser l'épanouissement

des enfants fait partie des objectifs majeurs prévus dans la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion signée entre la Cnaf et l'Etat en juillet dernier. Ce vote du conseil d'administration vient rendre concret cet engagement très attendu par de nombreux acteurs et les collectivités locales en particulier. Les CAF sont d'ores et déjà mobilisées pour allouer ces nouveaux financements aux structures concernées.»

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Par leur action, les Allocations familiales œuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.